

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS ET LE : **VINGT-QUATRE AVRIL**

A LA REQUETE DE :

La **SCP BTSG 2**, représentée par Maître Clément THIERRY, ès qualité de mandataire judiciaire de la société civile immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège social est , nommé à cette fonction par jugement du Tribunal judiciaire de LYON en date du 25 janvier 2022,

Ayant constitué Avocat en la personne de **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, du barreau de LYON, y demeurant 20 Rue Eugène Deruelle 69003 LYON, au Cabinet duquel domicile est élu,

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Huissier de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

Agissant en vertu :

- d'une ordonnance rendue par Madame le Juge Commissaire près le Tribunal judiciaire de LYON le 23 février 2023, notifiée le 23 février 2023, dont l'accusé de réception a été signé le 13 mars 2023 :

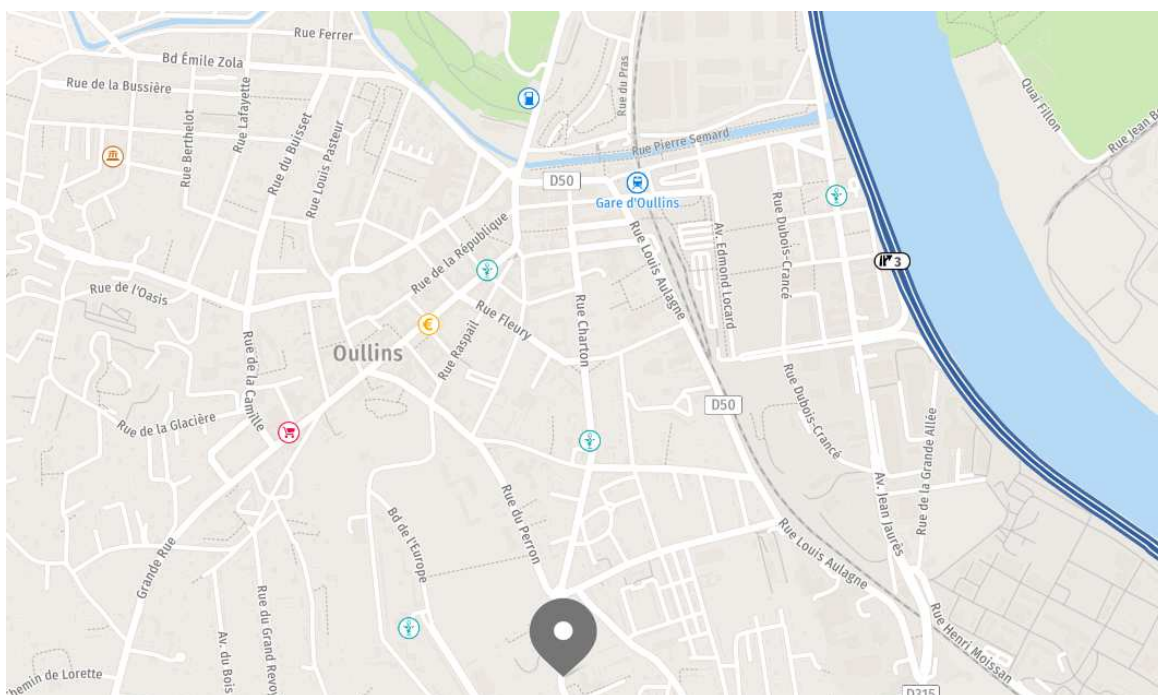
- autorisant la SCP BTSG 2 à faire procéder dans les formes prescrites par la Loi en matière de saisie immobilière à la réalisation judiciaire de la propriété de la située à et notamment un garage à la deuxième plateforme formant le lot N°29 au plan des garages et un garage à la deuxième plateforme formant le lot n°38 au plan des garages,
 - désignant tout huissier de justice compétent aux fins notamment de pénétrer dans les lieux et de dresser un procès-verbal descriptif et réaliser les diagnostics immobiliers.
- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

CERTIFIE :

M'être exprès transportée ce jour, à 13 heures 50, commune de **OULLINS 69600, 121 rue du Perron** à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à :

Les garages sont situés à :

- 950 mètres de la mairie de OULLINS 69600, Place Roger Salengro,
- 1,3 km de la gare d'OULLINS, Place de Valmy,



Sur place, j'ai procédé aux constatations suivantes en présence de :

- Monsieur Michel FERNANDES, représentant le cabinet d'expertise JURITEC, 8 rue Jean Bart à 69003 LYON.

- Monsieur _____, _____, en qualité de gérant de _____ à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma mission.

Ce dernier ne s'y est pas opposé.

Les garages sont situés à l'arrière de l'immeuble donnant sur la rue du Perron.

Monsieur a procédé à l'ouverture du premier garage situé en extérieur.



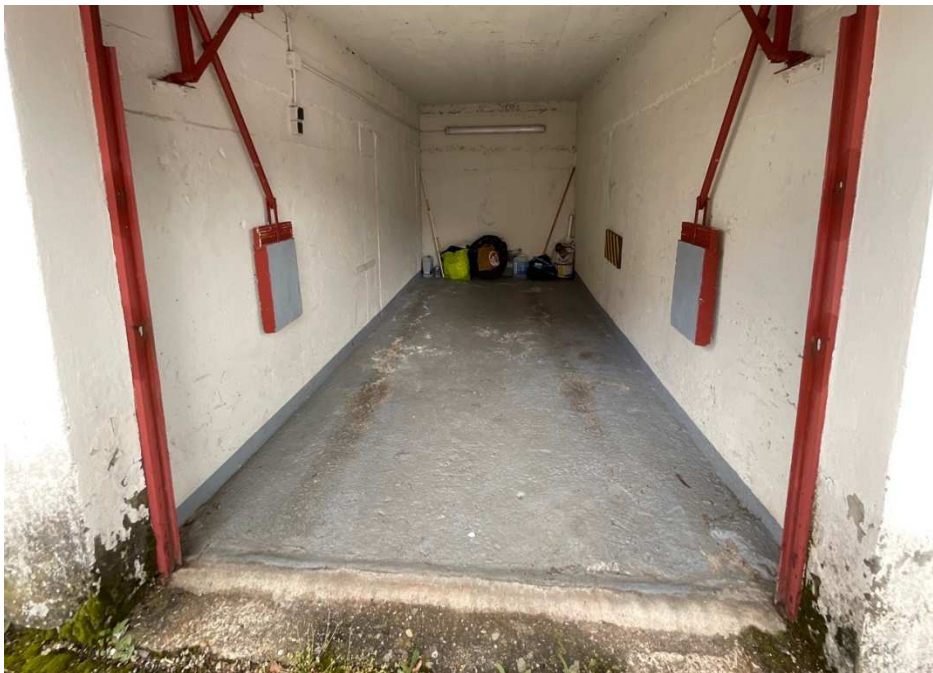
Le portail basculant fonctionne correctement.

Le sol est constitué d'une dalle en béton.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture.

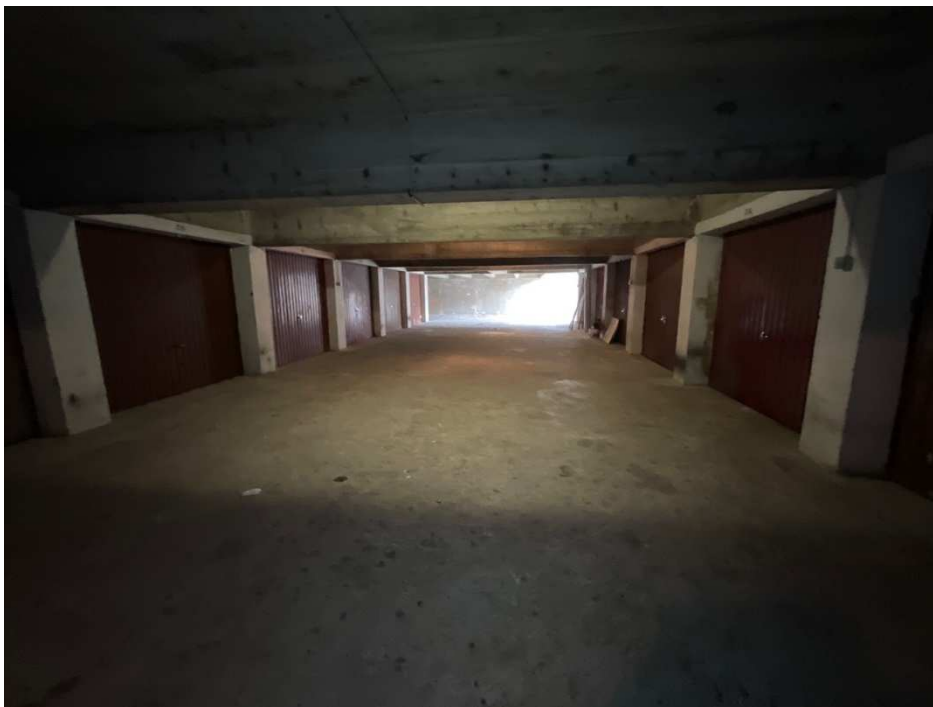


L'éclairage est assuré par un tube néon. Monsieur HAMAMA me déclare que celui-sera démonté par ses soins, ayant procédé lui-même à son installation.



Puis, je me suis transportée devant le deuxième garage, portant le numéro 38, situé en sous-sol, au fond et à gauche.

Le portail basculant est en état et fonctionne correctement.



Le sol est constitué d'une dalle en béton.

Les murs et le plafond sont bruts.

Une ampoule reliée à des fils sommaires est visible sur le mur latéral gauche.





CONDITIONS D'OCCUPATION :

Monsieur | me déclare que ces deux garages sont libres de toute occupation.

Selon les documents en ma possession, ces biens immobiliers, propriétés bâties et non bâties, dépendent d'un ensemble immobilier en copropriété situé à OULLINS 69600, 121 à 131 Rue du Perron, cadastré section AO N°447 pour 4672 m2, et plus particulièrement :

- le lot n° 289 du règlement de copropriété, soit un compartiment à usage de garage à la deuxième plateforme, formant le lot n°29 au plan des garages,

Et les 10/12750èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

- le lot n°298 : soit un compartiment à usage de garage à la deuxième plateforme, formant le lot n°38 au plan des garages,

Et les 10/12750èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

L'ensemble immobilier est soumis aux dispositions de l'état descriptif de division et de règlement de copropriété dressé par Maître DUMOND, Notaire à ECULLY (69) le 16 octobre 1964 publié au service de la publicité foncière (4^{ème} bureau) de LYON le 29 décembre 1964, volume 4160 n°9787, modifié suivant acte dressé par Maître LE BARQUIER, Notaire à LYON, le 13 septembre 2017 publié au service de la publicité foncière de LYON le 16 octobre 2017 volume 2017P 5845, ayant fait l'objet d'une correction de formalité déposée le 16 janvier 2019 volume 2019 D 515.

La régie ORALIA ROSIER MODICA, 9 Rue Juliette Récamier à LYON 69006, assume les fonctions de syndic de copropriété.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées à 14 heures 10, je me suis retirée et de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

Coût du présent acte :	
Article A.444-28	219,16 €
TRANSPORT	7,67 €
TOTAL HT	226,83 €
TVA 20,00 %	45,37 €
TOTAL TTC	272,20 €

